



# CHALLENGE DES P'TITS BOUTS PRESENTATION ET REGLEMENT 2017-2018

## PRÉAMBULE

### 1. Présentation

Ce challenge vient compléter le dispositif « Poussins-Benjamins-Minimes » mis en place par le Comité Régional Île de France en 2015 dans le but d'accompagner les clubs qui se structurent autour des jeunes pour atteindre les critères de l'École du Tir à l'Arc Français (ETAF) proposé par la Fédération. Les clubs « PBM » bénéficient du prêt de matériel adapté aux plus jeunes, d'un regroupement annuel des entraîneurs et de l'accompagnement sur les TNJ pour leurs meilleurs archers. Après 2 saisons de fonctionnement, il s'est avéré qu'il ne manquait plus à ce dispositif qu'une offre de compétitions locales spécifiques aux très jeunes pour être complet.

### 2. Objectifs

- Permettre aux jeunes compétiteurs de se retrouver sur des compétitions identifiées
- Promouvoir le dispositif « PBM » auprès des clubs qui s'investissent autour des jeunes
- Créer de l'émulation entre les clubs du dispositif « PBM » et les valoriser

### 3. Déroulement

- Choisir 2 concours salle et 1 concours FITA déjà organisés par des clubs PBM
- Réserver le départ du samedi après-midi aux poussins et benjamins sur ces 3 concours
- Récompenser les poussins à l'issue de ce départ réservé
- Établir un classement des clubs sur ces 3 compétitions

Pour intégrer le dispositif PBM, un club devra avoir participé à au moins 2 des 3 compétitions. Pour y rester, en plus de sa participation à 2 étapes, il devra également avoir été présent au regroupement annuel des entraîneurs. La commission régionale jeunes pourra étudier toute demande dérogatoire qui lui sera adressée.

### CLUBS « PBM » 2017

- ❖ ACHERES
- ❖ GAGNY
- ❖ LA QUEUE EN BRIE
- ❖ MORANGIS
- ❖ MORSANG/ORGE
- ❖ PAAC - PONTAULT
- ❖ PONTOISE
- ❖ RUEIL MALMAISON
- ❖ SAINT MARD
- ❖ STE GENEVIEVE DES BOIS
- ❖ VILLEJUIF
- ❖ VILLIERS SUR MARNE

# REGLEMENT

## 1. Critères de participation

Présenter des poussins et benjamins sur le départ réservé.

## 2. Inscription

Indiquer à l'organisateur sa volonté d'apparaître dans le classement du challenge PBM lors du passage au greffe en remplissant le bulletin mis à disposition.

Le classement des clubs inscrits est réalisé d'après les résultats des poussins et benjamins ayant tirés sur le départ réservé selon les modalités exposées dans le paragraphe suivant.

## 3. Attribution des points

- ✓ Le score : moyenne des archers présents sur le départ réservé (uniquement poussins et benjamins)
- ✓ La régularité : présence du club (poussins ou benjamins sur le départ réservé)
  - sur les 3 concours = 300 pts
  - sur 2 concours = 200 pts
  - sur 1 seul concours = 100 pts
- ✓ La quantité : 50 pts par poussin présent sur le départ réservé

## 4. Résultats du challenge PBM

Un classement intermédiaire est réalisé à l'issue de la 1<sup>ère</sup> compétition en salle, consultable sur le site du CRIdF. Il est actualisé après la 2<sup>ème</sup> compétition en salle et le classement final est établi après le concours FITA.

Une dotation matérielle d'une valeur de 300€, 200€ et 100€ est offerte aux 3 premiers clubs du classement final. Les récompenses sont remises aux clubs concernés lors de l'AG du CRIdF.